

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de CHAMPAGNE ET FONTAINES

L'an deux mil dix neuf, le quatre décembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **CHAMPAGNE ET FONTAINES**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. François GIROUX**.

Étaient présents : M. François GIROUX, M. Daniel PÉRON, M. Jean-Noël VIRECOULON, M. Christophe MÈGE, Mme Martine AUPY, Mme Véronique BARRETEAU, M. Hervé Thierry COUTURIER, Mme Françoise ROVERE, Mme Jennifer VILLIER, M. Stéphane ZIEGLER.

Était absent excusé : M. Laurent BIRCKEL.

Secrétaire : M. Christophe MÈGE.

Délibération N° MA-DEL-2019-022

Approbation de la modification du plan de zonage d'assainissement de Fontaines.

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le décret n° 2006-503 du 02 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21/02/2019 proposant la modification du plan de zonage de l'assainissement de Fontaines ;

Vu l'arrêté municipal du 3 septembre 2019 soumettant la modification dudit plan zonage de l'assainissement à l'enquête publique, et la décision MRAe 2019DKNA263 du 10 septembre 2019 ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Vu l'avis favorable à la modification plan de zonage de l'assainissement de Fontaines, résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement est prêt à être approuvé ; le conseil est appelé à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement,
- Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public : à la Mairie de Champagne et Fontaines, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Délibération N° MA-DEL-2019-023

Demande de subvention pour la classe découverte des élèves en CM1/CM2.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de participation est sollicitée par l'enseignante, Mme Bouskela, dont le projet est de faire participer les élèves de CM1/CM2 de l'école élémentaire de Mareuil, aux activités de la classe découverte au Centre départemental de plein air du Chambon à Eymouthiers en Charente, du 11 au 15 mai 2020.

Le budget "école" ne permet pas de financer ce séjour ; il est donc appelé aux générosités et dons pour le concrétiser.

Le budget prévisionnel du séjour fait apparaître une contribution de 60 €/élève ; 2 enfants de notre commune sont concernés représentant une subvention de 120 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** de SUBVENTIONNER la classe découverte organisée du 11 au 15 mai 2020 par l'enseignante de la classe de CM1/CM2 de l'École primaire de Mareuil en Périgord.

L'aide sollicitée pour les 2 élèves de notre commune d'un montant total de 120 euros sera inscrite au prochain budget 2020.

Délibération N° MA-DEL-2019-024

Assurance statutaire du personnel : renouvellement du contrat CNP Assurances pour l'exercice 2020.

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Le conseil est appelé, après avoir pris connaissance du contrat (n° 1406D) adressé par CNP Assurances, à délibérer pour la signature de renouvellement de notre contrat pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer notre contrat CNP Assurances pour l'année 2020 au nom de la Commune.

Délibération N° MA-DEL-2019-025

Budget Assainissement : Virement de crédits du cpte 203 au 2315.

Le Budget Assainissement dispose de crédits confortables (27 000 €) au compte d'investissement 203.

Cependant, les dépenses suivies de travaux concernant l'assainissement de Fontaines sont à imputer au cpte 2315.

De ce fait, un virement de 25 000 € s'avère nécessaire du cpte 203 au cpte 2315 par Délibération Modificative.

Egalement une immobilisation concernant une étude géotechnique, imputée au 203 pour un montant de 3 665 € (écriture en 2018), doit être transférée au cpte 2315.

La DM se traduit comme suit :

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Cpte 2315-041	3 665€	Cpte 203-041	3 665 €
Cpte 203-20	- 25 000 €	Cpte 2315-23	+ 25 000 €

Le conseil est invité à se prononcer sur ces modifications d'écritures faisant l'objet d'une DM.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Le Conseil Municipal approuve la Délibération Modificative ci-dessus proposée.

Application EIREL pour transmission des résultats des élections municipales prochaines.

Un référent doit être désigné au sein de la collectivité. Un accès à EIREL sera créé en son nom pour procéder à la transmission des résultats.

Un réunion se tiendra à la Préfecture le 9 décembre à 9 H 30 pour présentation de l'application EIREL ainsi que pour la dématérialisation DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Sujet à reporter à la prochaine réunion du Conseil.

Organisation des Voeux après les fêtes de fin d'année.

- **Traditionnels Voeux du Maire et du Conseil à la Population :**
samedi 11 janvier 2020 à 16 h 00.
- Présentation des voeux du Maire et du Conseil aux Employés (nouveaux et anciens de l'année) : mercredi 08 janvier 2020, à 18 h 00.

Prochaine REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 22 janvier 2020 à 18 h 00.

* Prévision suivante à revoir soit fin février ou début mars.
